

UN PRIX POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE D'UNE COPROPRIETE DEGRADEE AU VAL FOURRE (78)

Communiq   de presse
Mantes la Jolie - 8 Novembre 2017

www.epamsa.fr

La r  novation   nerg  tique de la r  sidence C  te de Seine    Mantes-la-Jolie (78) obtient le prix sp  cial du jury au Salon de la Copropri  t  

Ce mercredi 8 novembre, Mme Laurent, Pr  sidente du Conseil syndical de la r  sidence C  tes de Seine, a re  u le prix sp  cial du jury pour la r  novation   nerg  tique de la r  sidence « C  tes de Seine » au Val Fourr  ,    Mantes-la-Jolie (78). En pr  sence de Jean-Luc Santini, conseiller r  gional, Vice-Pr  sident    l'eau et    l'assainissement    la Communaut   urbaine de Grand Paris Seine & Oise et conseiller municipal    Mantes-la-Jolie, du syndic Fontenoy Immobilier, l'EPAMSA, en tant que pilote du projet, a pr  sent   la d  marche du Contrat de Performance Energ  tique qui a permis de r  aliser ces travaux.



Le Contrat de Performance Energétique (CPE)

Qu'est-ce qu'un CPE ?

Dispositif issu des lois Grenelle de l'environnement de 2009, le CPE a pour objectif de garantir aux contractants un niveau de consommation énergétique fixe. Il est signé entre un maître d'ouvrage et un groupement d'entreprises qui s'accordent sur un objectif de consommation énergétique garanti et réalise des travaux de réhabilitation en conséquence. Outre le parc social qui a constitué la signature des premiers CPE, l'enjeu est désormais la réhabilitation du parc privé français.

Dans le cadre de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) pilotée par la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, et pour lutter contre la précarité énergétique, l'EPAMSA accompagne depuis 2009 200 propriétaires de 3 copropriétés dégradées -

Côtes de Seine, 92 logements et la tour Neptune - dans la mise en place de leur CPE.

Ces copropriétés faisant face à une grande précarité énergétique, le CPE a permis d'engager de lourds travaux d'isolation thermique et de faire bénéficier les copropriétaires d'importantes réductions de charges. Sa réussite repose sur un long travail partenarial mené par l'EPAMSA avec les conseils syndicaux, les copropriétaires et les acteurs locaux.

Cette démarche figure parmi les expérimentations retenues dans le cadre du projet Climate Active Neighbourhoods relatif à la performance énergétique du programme européen INTERREG ENO.

Economies d'énergie et de charges garanties

Débutés en 2016, les premiers travaux de réhabilitation en BBC (bâtiment basse consommation) de la résidence Côtes de Seine se sont achevés en juillet 2017 (lancement du chantier pour la résidence 92 logements à la rentrée 2017).

En fixant un objectif de consommation au groupement d'entreprises, les copropriétés-maîtres d'ouvrage auront désormais un montant des charges connu et garanti : **53 %** d'économies d'énergie sur le poste chauffage pour les 40 copropriétaires de Côtes de Seine et **59 %** pour 92 Logements.

D'un montant total de **1,2 million d'euros** de travaux (2.7 M€ pour 92 logements), le projet

bénéficie de 80% de subventions publiques de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, le département des Yvelines, la région Ile-de-France et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME). Les propriétaires à ressources modestes ont reçu des aides complémentaires « individuelles » par le département des Yvelines, la Fondation Abbé Pierre, la Caisse nationale d'assurance vieillesse, la Caisse d'allocations familiales.

Le bilan de la mise en place du CPE au Val Fourré est à retrouver sur www.epamsa.fr, rubrique Médiathèque.

Avant



Après



L'EPAMSA

Créé par décret en conseil d'Etat en 1996, l'EPAMSA est un établissement public d'aménagement chargé d'opérations de développement sur le nouveau territoire Grand Paris Seine & Oise (78).

Il intervient en tant que :

- direction de projet de l'Opération d'Intérêt National Seine Aval,
- aménageur urbain pour la construction de 13 000 logements et l'implantation d'entreprises sur 850 000 m²,
- mandataire pour le compte des communes,
- investisseur dans la restructuration, la remise sur le marché d'ensembles immobiliers et le développement d'activités économiques.

CONTACT PRESSE EPAMSA

Amandine Martin, Responsable de la communication

Tel. : 01 39 29 21 25 ▪ 06 76 97 48 98 ▪ a.martin@epamsa.fr

Rachel Brunella – Agence Manifeste

Tel. : 06 21 03 08 30 ▪ rachel.brunella@manifeste.fr



www.epamsa.fr